

**Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de SIC
22 et 23 septembre 2009 – Ottawa**

Présences : **Clint Hamilton**, président (22 septembre seulement, pour raisons personnelles); **Dick White**, ex-président et président du comité international; **Peter Baxter**, vice-président, marketing; **Leo MacPherson**, vice-président, recherche et développement; **Coleen Dufresne**, vice-présidente, sports; **John Ryan**, président, comité des finances; **Sandy Slavin**, Canada-Ouest; **Gord Grace**, SUO; **Katie Sheahan**, FQSÉ; **Leslie Dal Cin**, présidente, comité équité et égalité.

Personnel : **Marg McGregor**, directrice générale; Participation partielle : **Sheila-Ann Newton**, programmes et événements; **Tom Huisman**, opérations et développement; **Debbie Villeneuve**, finances et administration; **Mary MacDonald**, sports et programmes internationaux.

Absence : **Michelle Healey**, SUA

1. Accueil, présences et ordre du jour

Le président Clint Hamilton a souhaité la bienvenue et a ouvert la réunion. Les sujets suivants ont été ajoutés à l'ordre du jour : Amendement à la politique sur les prix BLG; résolution sur les effets bancaires; avis de motion sur la politique de Conduite et application des règles; échanges sur l'organisation des championnats.

09-09-01	MacPherson/Slavin	Adoptée
Que l'on approuve l'ordre du jour tel qu'amendé.		

Marg McGregor a présenté un bref aperçu du fonctionnement et de la culture qui prévaut au conseil d'administration de SIC.

2. Approbation des procès-verbaux des dernières réunions

09-09-02	Ryan/Sheahan	Adoptée
Que l'on adopte le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 9 juin 2009.		

09-09-03	Grace/Slavin	Adoptée
Que l'on adopte le procès-verbal du scrutin électronique de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 juillet 2009.		

09-09-04	Grace/White	Adoptée
Que l'on adopte le procès-verbal de la réunion par conférence téléphonique du conseil d'administration tenue le 25 août 2009.		

3. Rapport des représentants des associations régionales

Les représentants présents ont présenté un rapport verbal sur la situation actuelle de leur association régionale.

4. Tour d'horizon de l'environnement de SIC

Au bénéfice des membres du CA, Marg McGregor a succinctement dressé le portrait de la dynamique nationale qui peut exercer une certaine influence sur l'action de SIC.

5. Le plan en dix étapes de SIC

La directrice générale a brossé le tableau de l'évolution à ce jour des activités de ce plan. Les membres du CA ont réagi en suggérant de rendre le plan plus convivial et en concentrant les efforts sur les dossiers plus urgents. De plus, les membres croient que le travail de mise en œuvre devrait être mieux partagé et qu'un document plus court avec photos devrait être produit.

6. Comité international

Dick White a présenté les faits saillants du rapport. Peter Baxter, Gord Grace et Mary MacDonald ont aussi ajouté quelques commentaires sur l'Universiade d'été de 2009. Quelques recommandations ont été présentées pour examen par les membres du comité international.

7. Comité des sports

a) Programmation sportive

Les membres du CA ont revu la procédure utilisée pour le choix de la programmation de 2006-2011 et ils ont amorcé la discussion sur la méthode à retenir pour le cycle 2011-2016. La directrice générale va analyser ces suggestions et présentera une proposition à ce sujet à une prochaine réunion du CA.

b) Date de la Coupe Vanier 2010

Le CA a reçu la demande de l'Université Laval de déplacer la date de la Coupe Vanier 2010 au 10 novembre 2010, au lieu du 27 novembre pour éviter un conflit avec la tenue de la Coupe Grey. La décision du CA sera différée après la tenue de la Coupe Vanier 2009, dont l'événement est aussi présenté en conflit avec la Coupe Grey.

c) Championnat féminin de basketball

Sheila-Ann Newton a présenté une recommandation sur un changement de formule de championnat à 16 équipes.

Que l'on approuve les amendements proposés à la formule du championnat féminin de basketball à 16 équipes.

AMENDEMENT # 1 **Baxter/Ryan**
Approbation provisoire des recommandations

09-09-05 **White/Dufresne** **Adoptée**
Que l'on approuve provisoirement les changements recommandés à l'organisation du
championnat féminin de basketball à 16 équipes.

Les membres du comité des sports vont en consultation avec l'Association des entraîneurs, revoir et finaliser les détails de cette proposition.

09-09-06

Grace/MacPherson

Adoptée

Que l'on approuve la nouvelle date du mois de mars 2011 pour le lancement, sur une base expérimentale de trois ans, de la nouvelle formule de championnat à 16 équipes au basketball féminin.

8. Marketing et communications

Le vice-président au marketing, Peter Baxter, a résumé le rapport sur le marketing. Peter Metuzals et Peter Baxter ont été chargés de revoir le plan de l'image de marque et de proposer les politiques conséquentes de cette révision au CA du mois d'avril 2010.

Proposition de l'expansion du championnat masculin de basketball

Le personnel de SIC recommande au CA de soutenir une proposition d'avis de motion pour l'assemblée générale du mois de juin 2010 qui suggère de porter à 16 le nombre d'équipes participantes à ce championnat. Cette recommandation a déjà reçu l'appui des comités des sports, du marketing et des finances. Les membres du CA croient toutefois que si les membres acceptent cette proposition d'expansion, que sa mise en place devrait se réaliser seulement en 2014, au terme de l'expérience menée au basketball féminin, à moins que celle-ci s'avère un succès remarquable dès le début de la période expérimentale. Le comité des sports présentera une recommandation plus détaillée à une prochaine réunion du CA au mois de décembre ou janvier prochain.

09-09-07

Sheahan/Dufresne

Adoptée

Que l'on approuve le dépôt d'un avis de motion pour discussion et décision à l'assemblée générale de 2010 sur l'expansion du championnat masculin de basketball.

9. Finances et gestion des risques

John Ryan a déposé les états financiers en date du 10 septembre 2009. Il a commenté les différences entre les prévisions et les états financiers de l'année fiscale qui s'est conclue au mois de juin 2009. On doit prévoir un déficit de 13 902 \$. Les principales raisons :

- On avait déjà anticipé un déficit dans les six chiffres l'automne dernier suite à la perte d'un important commanditaire.
- Le CA a approuvé l'utilisation d'une somme de 14 215 \$, provenant du fonds de réserve, pour absorber 50 % des coûts additionnels d'un vol nolisé pour le déplacement à Thunder Bay des équipes de Saint. Mary's et de l'Université du Nouveau-Brunswick au championnat canadien de hockey sur glace.
- Dans le but de promouvoir nos championnats, un plus grand nombre de matchs ont été Webdiffusés.
- La décision du CA de ne pas charger aux membres les coûts de la réunion spéciale du mois d'avril dernier.
- Les coûts supplémentaires (câbles de transmission) engendrés par la Webdiffusion du championnat féminin de soccer à Trinity Western.

Les vérificateurs vont lancer leur démarche de vérification des états financiers de SIC le 23 septembre 2009.

Marg McGregor a informé les membres du CA sur le plan d'urgence de SIC en cas de pandémie de la grippe H1N1. L'équipe de gestion de crise de SIC suivra de près l'évolution de cette situation pour pouvoir agir promptement si nécessaire.

John Ryan a présenté une ébauche de politique touchant les incidences financières et organisationnelles dans l'éventualité qu'une équipe ne puisse se présenter à temps à un championnat canadien. Le comité des finances va analyser cette proposition en tenant compte des commentaires émis par les membres du CA. Il reviendra au CA avec une proposition plus élaborée. Le personnel de SIC va entre-temps examiner les coûts et les avantages d'un contrat d'assurance pour ce type d'incident.

On a demandé au CA d'approuver le changement d'institution bancaire pour passer de RBC à Desjardins.

09-09-08

Ryan/Grace

Adoptée

Que l'on ouvre des comptes de banque (\$ Cdn et US) chez Desjardins où trois signatures (celles de la DG, de la directrice des finances et du directeur du marketing) seraient les signataires autorisés. Deux des trois signatures doivent apparaître lors de retraits.

10. Gouvernance

Les membres du CA ont examiné les conclusions de l'atelier sur la gouvernance tenu lors de l'AGA de 2009 qui visaient à assurer que SIC devienne la destination de choix des étudiants athlètes universitaires. Le CA a par la suite proposé les éléments de réflexion suivants à la direction générale :

- Le minimum de participation à la programmation de SIC avant d'avoir droit d'adhésion;
- Le nombre de votes attribués à chaque membre à l'AGA;
- La représentation des deux sexes lors des votes à l'AGA;
- L'exigence de deux tiers des votes sur certains éléments décisionnels;
- La composition du CA.

La directrice générale va donc élaborer une proposition de recommandations à cet effet pour la prochaine réunion du CA au mois d'octobre. Ces recommandations seront aussi diffusées aux associations régionales pour qu'elles les examinent lors de leurs réunions hivernales. Le CA recevra ensuite les réactions des associations régionales, et de là, préparera des avis de motion pour l'AGA du mois de juin 2010.

11. Partenariats et promotion des bourses d'études sportives

Étude de faisabilité de partenariats accrus entre SIC et l'ACSC.

Les présidents et recteurs des universités et les dirigeants de l'AUCS ont été sensibilisés aux dossiers sur l'étude de faisabilité d'une alliance possible entre SIC et l'ACSC, les activités de défense des intérêts de SIC et sur l'existence des bourses d'études sportives et l'assouplissement des critères d'admissibilité.

La promotion des BÉS.

Le comité sur le marketing a proposé un certain nombre de stratégies pour rehausser le niveau d'appréciation des bourses d'études sportives. Le comité est convaincu de pouvoir sensibiliser l'importance des BÉS au sein de SIC par une campagne publicitaire à la télévision et par de la diffusion de documentation écrite et électronique auprès des étudiants athlètes, des médias et du grand public. Le CA appuie cette initiative et autorise Peter Baxter et son comité à aller de l'avant.

12. Clarification du libellé de la politique sur les prix BLG

09-09-09

Slavin/MacPherson

Adoptée

Que l'on amende de la façon suivante le libellé de l'article 60.50.1.2 sur la description des prix BLG :

Le prix est remis à deux athlètes, un homme et une femme. Les titulaires du prix reçoivent un trophée et une bourse d'études (de deuxième cycle – à abolir) ou une somme équivalente permettant d'assumer les frais autres que ceux de l'inscription pour poursuivre des études (ajout) **de deuxième ou de troisième cycle, ou d'un premier grade professionnel reconnu par l'AUCC** dans une université canadienne. Chaque finaliste des associations régionales reçoit un cadeau souvenir de sa nomination au prix BLG.

Justifications :

- Le libellé actuel précise que les récipiendaires recevront une bourse d'études graduées pour les soutenir dans les dépenses associées à la réalisation d'études graduées.
- De fait, plusieurs programmes d'études graduées ne sont pas techniquement considérés comme tels. Il en est ainsi pour des programmes d'études professionnelles avancés tels que médecine, droit, médecine dentaire, etc.
- Les règles de SIC sur l'admissibilité (voir 40.10.3.5.1) sont plus précises et peuvent être utilisées dans la définition des bourses BLG.
- Le CA suggère aussi que le mandataire de BLG considère ajouter l'exigence que les bourses soient utilisables seulement dans une université membre de l'AUCC.

13. Conduite et application des règles

Les membres du CA ont donné leur avis sur un projet de politique visant la reconnaissance des juridictions et des sanctions imposées à des étudiants athlètes de SIC par d'autres organismes. En général, les membres du CA sont d'accord pour respecter les sanctions imposées par d'autres organismes. Par contre, ils croient que SIC doit exiger la réciprocité de ces mêmes organismes sur le respect des sanctions ou mesures disciplinaires imposées par SIC. Les membres ont aussi identifié des situations qui doivent être tenues en compte dans la proposition finale de politique à ce sujet. Ces commentaires doivent donc être analysés avant le projet final qui sera éventuellement considéré par le CA.

Situations à tenir en compte :

- Comment tenir compte de la différence dans les calendriers de compétitions? Par exemple, un récent gradué du hockey junior a été suspendu pour dix matchs pour indiscipline avec dommages dans un hôtel en fin de saison. Son organisme lui a imposé une suspension de 10 matchs dans le cadre d'un calendrier de 48 rencontres. Cette sanction est probablement appropriée dans le contexte d'un calendrier de 48 parties, mais le calendrier de SIC est beaucoup moins chargé. Comment tenir compte de la durée de la saison de compétitions? Comment intégrer ce type de sanctions dans la réglementation de SIC?
- Comment l'université qui accueille des nouveaux joueurs pourra-t-elle vérifier le dossier disciplinaire de ceux qui ont évolué au sein de d'autres organismes auparavant?
- Les conséquences juridiques de la question doivent aussi être examinées. Y-a-t-il un risque pour SIC d'être poursuivi?
- Il semble peu probable que les autres organismes acceptent la réciprocité dans le respect des sanctions. Un étudiant athlète de SIC sous le coup d'une suspension sera-t-il exclu par une fédération sportive des activités de l'équipe nationale considérant l'importance de sa contribution possible? Il est aussi peu probable que la NCAA accepte de respecter les sanctions imposées par SIC.

- Comment gérer les sanctions disciplinaires imposées directement par une université? Par exemple, si un étudiant athlète est suspendu pour plus d'une année par son université, les autres universités devront-elles respecter cette sanction si l'étudiant transfère d'établissement?
- Comment gérer les différents standards des autres organismes? Certains peuvent avoir une tolérance zéro à l'endroit de certains types d'infractions tandis que d'autres peuvent être plus permissifs pour le même type de violations.

14. Formule de compétition – championnat féminin de hockey

Le CA a reçu une demande de clarification de deux associations régionales qui croyaient devoir obtenir l'autorisation de SIC avant de poursuivre une démarche conjointe de modification d'un championnat.